

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Date de convocation : 31 Mars 2023

Lieu et heure de la réunion : la réunion s'est tenue dans la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

Présents : Noël VOISIN DIT LACROIX, Karine MUSART, Katia DAUTELLE, Gérard HERMANT, Annie WILK, Danièle MICHEL, Frédéric BOITEUX, Jérôme MALLET, Jean-Philippe LEVEQUE. Anne Françoise VALLERY

Absents excusés : Reine LE LUEL qui a donné pouvoir à Jean-Philippe LEVEQUE

Secrétaire de séance : Gérard HERMANT

1 - Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 7 mars 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide le compte rendu.

2 - DLB n° 04012023 : Vote des subventions de fonctionnement 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

A.C.P.A. Refuge « Charlotte Even » : 85,00 €

Avenir Sportif Courtisols Basket (2 inscrits) : 50,00 €

AGM Les Charmilles : 165,00 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mont de Noix : 280,00 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Chaussée-sur-Marne : 50,00 €

OCCE Coopérative scolaire primaire MARSON : 120,00 €

Association Cantonale des Anciens Combattants/ FNACA : 200,00 €

Association locale ADMR La Noblette : 50,00 €

Association La Chenevière EHPAD St Germain la Ville : 50,00 €

Familles Rurales - Association de la Vallée de la Moivre : 200,00 €

TOTAL : 1250,00 €

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2023.

3 – DLB n° 04022023 : Vote des taux d'imposition 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,
DÉCIDE :

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 28.08 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15.49%

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 13.59 %

- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 14.39 %

De charger Monsieur le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

4 – DLB n° 04032023 : Approbation du compte de gestion 2022

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser.

Considérant l'approbation du compte administratif 2022 lors de la même séance,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix **POUR**

DÉCIDE :

- d'arrêter le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- de n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

5 – DLB n° 04042023 : Approbation du compte administratif 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix **POUR**

DÉCIDE :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section De Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	169 719.04€	229 597.11€	+ 59 878.07€
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		101 017.25€	+101 017.25€
	Excédent ou déficit global	169 719.04€	330 614.36€	+160 895.32€
Section D'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	124 384.78€	163 345.46€	+38 960.68€
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	91 868.87€		-91 686.87€
	Solde d'exécution positif ou négatif	216 253.65€	163 345.46€	-52 908.19€
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€
	Investissement	65 835.00€	15 690.00€	-50 145.00€
Résultats cumulés (y compris RAR)		451 807.69€	509 649.82€	+57 842.13€

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits (états à joindre à la présente délibération),
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 – DLB n° 04052023 : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 160 895.32€
- un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de - 52 908.19€
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de -50 145.00€

entraînant un besoin de financement s'élevant à **103 053.19 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix **POUR**,

DÉCIDE :

- d'affecter au budget de l'exercice 2023 l'excédent de fonctionnement de **160 895,32€** comme suit :
- affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 103 053.19€
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 57 842.13 €
- d'inscrire ces crédits dans le budget primitif 2023.

7 – DLB n°04062023 : Vote du budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix **POUR**

DÉCIDE :

- d'approuver le budget primitif 2023 principal comme suit :

Exercice 2023	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	298 211.13€	298 211.13€
Section d'investissement	252 355.19€	252 355.19€
Global	550 566.32€	550 566.32€

8 – DLB n° 04072023 : Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs, décide de proposer les personnes suivantes pour la constitution de la Commission de Contrôle des listes électorales de la Commune :

Conseiller Municipal : Monsieur LEVEQUE Jean-Philippe

Délégué de l'administration : Monsieur André CHALON

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Madame Monique GUERIN

9 – Travaux en cours

Réserve souple de lutte contre l'incendie, rue de la Morellerie : installation terminée, mise en eau réalisée, reste la mise en place de la clôture

Sécurisation de la mairie : barreaudage des fenêtres les plus vulnérables : premier devis 2762,24€

Fleurissement de la commune : date retenue, le 6 mai

Journée citoyenne : date retenue le 13 Mai

Gestion de la sauvegarde des données informatiques : achat d'un deuxième disque dur.

10 – Informations diverses

Débernage de la route de Francheville prévu le jeudi 6 avril

Accueil de l'association « Ville à Joie » le 1er juin de 16h30 à 21 h00 sur la place de la Mairie.

Prochain conseil le 2 mai 2023 à 20h30

Hors conseil : le conseil du 2 Mai est reporté au 23 Mai faute d'un ordre du jour suffisant

Le Maire,
Noël VOISIN DIT LACROIX

Le secrétaire de séance,
Gérard HERMANT